



Zéro Phyto
Commune engagée !

République Française Département de la Côte d'Or Canton de Genlis

Commune de BESSEY LES CITEAUX

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 18 OCTOBRE 2021 A 19 H 00

- SESSION ORDINAIRE

Présents : MORELLE Guy – LEFÈVRE Alain – FARINACCI Pascal – PORCHEROT Sylvain – GARCIA Armelle – JALOCKA Frédéric – LEBLANC Frédéric – HEUGUET Vincent – GARET Angélique – RIBEIRO Antony.

Retard excusé : MOISSENET Marylène arrive à 19h18.

Absents excusés : LANERY Nathanaëlle *donne pouvoir à GARCIA Armelle* ; DEGUIN MATHIRON Ghislain *donne pouvoir à JALOCKA Frédéric* ; DEMACON Ludivine *donne pouvoir à MORELLE Guy* ; DELOGET Bruno.

Convocation du 14/10/2021.

~~~~~

Le compte rendu de la précédente réunion est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été émise, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 20/09/21.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. JALOCKA Frédéric est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

~~~~~

SICECO : Travaux supplémentaires Rénovation EP 3^{ème} tranche – rue d'Aval et rue de la Cour du Maine - Fonds de concours :

Rapporteur : M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint

Délibération n° 2021020

M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires d'éclairage public sur le territoire de la Commune (dossier EP/1210/E) doivent être réalisés.

M^{me} MOISSENET Marylène, 2^{ème} Adjointe, arrive à 19h18.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la Commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 16 990.02 € et la contribution de la Commune est évaluée à 6 999.97 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux supplémentaires de rénovation d'éclairage public tels que prévus pour l'exercice 2021 (dossier EP/1210/E) ;

- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO. Vote à l'unanimité.

FINANCES : Verres gravés à blason communal – tarifs de vente et modalités d'attribution (présent communal) :

Rapporteur : M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint

Délibération n° 2021021

M. Alain LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, présente un nouveau modèle de verres gravés avec blason communal, tel qu'il a été commandé par la commune. Des modalités suivantes sont examinées quant à

leur distribution : la tarification pour la vente aux administrés et les quantités offertes en cadeau lors des cérémonies de mariage célébrées par la commune :

⇒ La vente des verres est proposée par carton de six, aux tarifs suivants :

25 € les six verres ;

45 € les douze verres.

⇒ Le cadeau offert par la commune lors de la cérémonie de mariage (pour d'autres événements spéciaux – décision sera prise ultérieurement) :

mariage : 12 verres avec blason communal offerts selon la valeur ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité des présents, les modalités de distribution des verres gravés avec blason communal telles que présentées ci-dessus.

A cette occasion, une réflexion est lancée au sujet d'un cadeau communal à offrir lors des cérémonies de parrainage civil.

ENVIRONNEMENT : Projet de la mise en place d'un « VERGER DE SAUVEGARDE » :

Rapporteurs : M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal et M. MORELLE Guy, Maire

Délibération n° 2021022

Suite au rapport présenté par M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 20/09/2021, concernant l'avancée du projet « Vergers de sauvegarde » et le temps de réflexion donné aux membres de l'assemblée quant à l'emplacement exacte des plantations, les précisions suivantes sont apportées :

L'opération est subventionnable par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 70 % du montant HT. Les dépenses éligibles sont : 1) pour les fruitiers : fournitures, travaux préparatoires, travaux de plantation ; 2) petits aménagements : fourniture de petits aménagements à raison de 3 nichoirs et d'un hôtel à insectes ; 3) signalétique : implantation de signalétique, panneaux, plaquettes et supports pédagogiques ; 4) travaux de préparation du sol (labour de l'emprise/ ouverture des fouilles de plantation) : fournitures des plants forestiers, tuteurs, paillage et protections individuelles ; travaux de plantation, pose de tuteurs, des protections et du paillage.

L'association « Human Positive Effect » fournit les plants cultivés par le maraîcher le Pré Velot à Auxonne (concernant les chances de survie, il y a environ 15 à 20 % d'arbres qui ne réussissent pas à s'implanter et ils sont remplacés par l'association) ainsi que les petits aménagements pour la faune sauvage.

Pour l'entretien, des préconisations suivantes sont données : *« la volonté est de laisser la nature libre tout en optimisant les chances de survie des arbres et des haies. A cet effet, la taille douce est préconisée, qui ne cherche pas à imposer de forme à l'arbre mais l'aide simplement à se développer. De plus, la tonte du terrain n'est pas obligatoire. Mais pour éviter un aspect délaissé et faire comprendre aux riverains que l'entretien est raisonné et au service de la biodiversité, il est possible de laisser le cantonnier tracer à la tondeuse des chemins, des formes diverses pour donner un intérêt esthétique. Cette méthode permet de laisser une grande partie du verger se développer sans encombre, mais enlève l'aspect délaissé rébarbatif. »*

La période de plantation est préconisée à la fin du mois de novembre, début décembre, pour permettre de profiter de la période de « dormance » des plantes et de laisser le temps aux racines de se préparer pour affronter la sécheresse estivale.

L'association jouera un rôle d'accompagnement, de l'appui technique pour le choix de variété, le type de paillage, la plantation physique, les conseils d'entretien, jusqu'au montage du dossier de subvention.

Il est proposé d'opter pour un pack complet avec des panneaux pédagogiques, pancartes, abris pour les insectes, nichoirs, etc., (30 arbres avec tuteurs, paillage et travaux de plantation + panneau signalétique + 4 abris) sans option « ruches » puisque le projet des ruches pédagogiques est déjà porté par l'école maternelle communale.

Le plan de financement se présente comme suit :

Matériel/Fournitures/ Prestation	Montant HT	Co-financeur : CR BFC Subvention plafonnée : max. 70 % du montant HT	TVA	Montant TTC	Reste à charge de la Commune sur le BP2021 (HT)
Arbres ¹ (30 unités) à 45 €	1 350 €	945 €	270 €	1 620 €	405 €
1 panneau signalétique	210 €	147 €	42 €	252 €	63 €
4 abris ² à 30 € unité	120 €	84 €	24 €	144 €	36 €
Total	1 680 €	1 176 €	336 €	2 016 €	504 €
Reste à charge de la Commune sur le BP2021			504 € HT	TVA 100.80 €	604.80 € TTC
TOTAL	Dépense 2 016 € TTC		Recette 1 176 €		Reste à charge 604.80 € TTC

¹ Plants cultivés par le maraîcher le Pré Vélot à Auxonne.

² 4 abris dont 2 nichoirs pour oiseaux, 1 pour chiroptères et 1 hôtel à insectes.

Le Maire souligne l'importance du projet d'implantation de verger de sauvegarde dans la démarche de préservation du patrimoine génétique local et de restauration de la biodiversité sur le territoire de la commune. La visée pédagogique est également saluée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le projet « Verger de sauvegarde » et le plan de financement tel que présentés ci-dessus ;
- de déterminer l'emplacement pour l'implantation des arbres fruitiers sur une partie du terrain vers le stade, dans la continuité des arbres déjà existants, vers une ancienne aire de jeux d'extérieur, tout en laissant libres le terrain de sport et la piste de pétanque ;
- d'autoriser le Maire ou le conseiller délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'association « Human Positive Effect » pour la charger d'exécution du projet de plantation des arbres anciens selon les modalités précédemment exposées,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, est chargé de passer la commande.

Par ailleurs, concernant l'entretien du sol, l'expertise et les conseils de M. David BEAUNE de l'association précitée, chargée du projet d'implantation d'un verger de sauvegarde, seront sollicités.

QUESTIONS DIVERSES :

Tour de table :

M. LEBLANC Frédéric, conseiller municipal, relance la question d'un local communal à proposer aux jeunes du village pour se réunir (p.ex. les samedis soir, etc.). Il est proposé d'aménager un créneau au planning de la Salle Multimédia (à voir avec les associations communales au niveau de la disponibilité des locaux). En revanche, pour des raisons d'assurance, il est bien précisé que cette proposition est valable uniquement dans l'hypothèse de création d'une structure par les jeunes (une association, etc.). M. LEBLANC est chargé de rendre compte de ces propositions aux jeunes demandeurs.

A cette occasion, M. RIBEIRO Antony, conseiller municipal, informe que la CCPD de Genlis, dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, a lancé des ateliers itinérants « AdoMove » destinés aux jeunes de 11 à 18 ans et cherche des locaux disponibles dans les communes membres. De plus, Espace Jeunes à Aiserey propose des soirées à thème les vendredis et les samedis soir, à Aiserey ou à Genlis, avec une navette gratuite entre Aiserey-Genlis.

M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, précise que l'idée de création d'un Comité des Fêtes regroupant diverses associations, élus et administrés bénévoles, est toujours d'actualité et devrait voir le jour Durant la présente mandature. Ainsi, les jeunes, pourraient profiter de cette structure pour se regrouper.

STADE : M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, demande l'installation des bancs sous le préau du stade. Il argumente que l'absence des bancs, précédemment détériorés et non remplacés, rend le lieu peu accueillant et pénalise les réunions au stade des jeunes du village, déjà privés d'un lieu de rencontres. Après discussion, il est décidé, à l'unanimité des présents, de remettre des bancs au stade, à titre d'essai, pour permettre aux jeunes de Bessey se retrouver vers le terrain de football.

CCPD – PÉRISCO : Le Maire informe d'un nouveau report de plusieurs semaines de la mise en service de la Ferme aux Escaliers (Aiserey), futurs locaux périscolaires de la CCPD pour les besoins de la restauration scolaire. De ce fait, jusqu'à l'ouverture de nouveaux locaux, la salle des fêtes communale de Bessey continuera d'être mise à disposition de la CCPD pour accueillir la cantine sur le temps méridien ainsi que pour les accueils de garderie extrascolaire les mercredis en dehors des vacances (pendant les vacances scolaires, les accueils extrascolaires se font à Rouvres-en-Plaine – vacances de la Toussaint et à Aiserey pour vacances de Noël). Quant à l'accueil périscolaire du matin et du soir, il sera conservé sur Bessey même après l'ouverture de la Ferme aux Escaliers.

Dans ce contexte, les difficultés constatées lors des états de lieu d'entrée pour la location de la salle des fêtes sont mises en avant, avec le matériel périscolaire souvent présent encore dans le local. Pour pallier ce problème, M. RIBEIRO Antony, conseiller municipal, demande que le calendrier des locations réservées soit transmis à la CCPD pour permettre aux services périscolaires de ranger leur matériel en fonction.

Le Maire rapporte que la vente définitive du château de Bessey, dans le cadre du projet de création des chambres d'hôte de haut de gamme, interviendra début novembre.

ÉCOLE MATERNELLE : Le Maire avise le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer un volet roulant extérieur de l'école maternelle communal endommagé avec de l'huile de friture venant de l'appartement locatif situé au-dessus. L'entreprise GOIN Lilian a été contactée pour vérifier l'état de l'équipement détérioré et estimer le coût de son remplacement. Les locataires du logement communal, à l'origine dudit sinistre, seront contactés pour la prise en charge des frais inhérents à la réparation du dommage (à savoir, le matériel à remplacer et le nettoyage du mur extérieur).

TIG : Le Maire informe de l'accord donné, en concertation avec la municipalité d'Izeure, pour un accueil d'un jeune tigiste de 22 ans dans le cadre d'un TIG de 110 heures qui va accompagner l'agent technique communal sur Bessey le mardi, mercredi et jeudi et sur Izeure le lundi et le jeudi. Il est rappelé qu'il s'agit d'un dispositif d'accueil de personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) développé sous l'égide du Ministère de la Justice et mis en place par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour les personnes majeures et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour les mineurs et proposé aux collectivités territoriales au titre de la politique de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice – pour mémoire, la convention a été acceptée par délibération du Conseil Municipal n°2020023 du 14/09/2020.

Le Maire informe qu'un marché de Noël sera organisé à Genlis du 26/11/2021 au 02/01/2022 et qu'un chalet sera réservé à la CCPD qui le mettra à disposition des associations de ses communes-membres. Un feu d'artifice sera tiré le samedi 18/12/2021.

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la part du Téléthon à laquelle une suite défavorable est donnée pour des raisons budgétaires.

FÊTES ET CÉRÉMONIES : M. Alain LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, récapitule la dernière réunion de commission « Fêtes et cérémonies » du 06/10/2021 ayant servi pour faire le point sur les événements organisés cet été (festivités du 14/07 et le feu d'artifice du 04/09/2021) avec des retours très positifs et le bilan global encourageant.

La cérémonie du 11 novembre : M. Alain LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, rappelle le déroulement traditionnel des festivités et des préparatifs : le dépôt de gerbe aura lieu devant le Monument aux Morts à 10h15 et sera suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité, servi à la salle des fêtes communale (pour préparer la salle, le RV est donné aux conseillers bénévoles à 9h00). A cette occasion, un vif échange a lieu sur

l'importance de l'apprentissage de « la Marseillaise » (au moins premier couplet et refrain) à l'école et il est donc demandé de passer un message au corps enseignant pour préparer les élèves à chanter l'hymne national lors de la cérémonie par les enfants volontaires.

Le Repas des Aînés – le samedi 27/11/2021 à 12h00 : dans le cadre des préparatifs de ce moment festif offert par la commune à tous les habitants de Bessey de plus de 65 ans, M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, les menus seront demandés à la Sarl ESNAULT selon les modalités habituelles, les desserts seront commandés à la boulangerie de Longecourt en Plaine et le pain à la boulangerie d'Aiserey.

MAIRIE : M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, informe des travaux d'aménagement de la Mairie prévus cet hiver, avec restructuration du secrétariat et création d'une zone d'attente aménagée dans le couloir de la mairie pour assurer plus de confidentialité dans l'accueil des administrés.

La chapelle Notre-Dame de Lée : M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, demande aux conseillers municipaux volontaires souhaitant travailler sur le projet de rénovation de la chapelle Notre-Dame de Lée de se présenter à la prochaine réunion de l'assemblée pour constituer un groupe de travail en vue du lancement d'une phase I dite « préparatoire » de l'opération dès le début 2022 (préparation de dossier technique et étude des contraintes – avec en première étape à engager, les travaux d'assainissement et d'assèchement des murs de l'édifice ; étude de co-financements possibles : subventions publiques, recherches de mécènes, etc.).

CIMETIÈRE : M^{me} Marylène MOISSENET, 2^{ème} Adjointe, informe que les travaux d'engazonnement de l'allée centrale du cimetière communal, prévus au BP2021, ont été récemment effectués avec le semis des « pieds de mur » le long des murs intérieurs. Une fiche d'intervention à l'attention du cantonnier a été rédigée précisant les modalités spécifiques d'entretien des espaces verts dans l'enceinte du cimetière du fait de cet aménagement.

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, donne le détail sur le volume de bois disponible pour la session d'affouages 2021/2022.

M. PORCHEROT Sylvain, conseiller municipal, signale les arbres penchant dangereusement sur la route après la sortie du village en direction d'Aubigny. Des renseignements seront pris auprès de la mairie de Brazey-en-Plaine, s'agissant des terrains situés sur son territoire, afin d'obtenir les coordonnées des propriétaires des parcelles boisées concernées (terrains cadastrés YV 66 et YV 67) et demander leur intervention.

M. PORCHEROT Sylvain, conseiller municipal, propose de fixer une date pour la tournée de bouchage des trous des chemins communaux et ceux de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Bessey. Il est rappelé que cette intervention annuelle s'effectue sur la base de volontariat, en coopération avec les membres de l'AFR et de la société de chasse de Bessey et que les frais d'achat de sable/cailloux pour remplir les trous sont partagés par moitié entre la commune et l'AFR. La date d'intervention reste à déterminer.

M^{me} GARCIA Armelle, conseillère municipale, remercie pour l'installation des miroirs de sécurité dans la rue des Meix.

M. PORCHEROT Sylvain, conseiller municipal, demande des explications sur l'installation des coussins berlinois dans la rue du Commun au Loup.

M. JALOCKA Frédéric, conseiller municipal, demande la date de la prochaine réunion des affouagistes : il est répondu que la réunion est programmée pour le samedi 13/11/2021.

M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, signale la présence de béton dans le fossé de la rue des Meix.

M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, pose la question concernant l'absence de marquage au sol dans la rue de Lée. Il est expliqué que la délimitation des voies n'est pas prévue. En revanche, les lignes de stop devraient être refaites mais il fallait attendre que le concassé se tasse.

M. RIBEIRO Antony, conseiller municipal, revient sur l'importance de l'apprentissage aux enfants de l'hymne nationale dans les écoles.

Prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée pour le lundi 22 novembre 2021 à 19h00.

Fait à Bessey, le 19 octobre 2021

Le MAIRE, Guy MORELLE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Morelle', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BESSEY-LES-CITEAUX' and '(COTE-D'OR)' around a central emblem.